

Vœu n° 28 relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air

déposé par Jérôme Gleizes, David Belliard, Sandrine Méès, Jacques Boutault, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Le vœu n° 28 est amendé comme suit :

- Les considérants :

Considérant que de grandes compagnies d'assurances et de réassurances européennes telles que Allianz, SCOR et Generali soutiennent massivement l'industrie du charbon en Pologne, en l'assurant et en y investissant, figurant ainsi parmi les premiers investisseurs des entreprises polonaises du charbon ;

Considérant que le charbon est l'industrie la plus polluante au monde et est responsable de 23 000 morts prématurées en Europe, et que l'industrie polonaise du charbon est à elle seule responsable de 6000 décès prématurés par an en Europe, bien au-delà des frontières de la Pologne et donc en partie en France ;

Considérant que, si la pollution de fond est principalement imputable au trafic routier à Paris, lors du pic de pollution qu'a connu l'Île-de-France le 21 février 2018, un rapport d'AirParif a constaté qu'une part non négligeable de particules fines étaient importées et venaient d'Europe de l'Est (Bénélux, Allemagne et Pologne, laquelle avait été condamnée le même jour par la justice européenne pour ses dépassements des seuils d'émission de particules fines dus notamment à son industrie du charbon) ;

Considérant l'action de la Ville de Paris dans la lutte contre la pollution de l'air, que ce soit par les restrictions de circulation (zones à circulation restreintes avec les opérations Paris Breathe et les journées sans voiture, vignettes Crit'Air), l'objectif de la fin du diesel d'ici 2024 et le développement des alternatives aux moteurs thermiques, ainsi qu'une politique ambitieuse de développement des transports doux ;

Considérant que l'industrie du charbon contribue à l'accélération du changement climatique et que les compagnies d'assurance sont impliquées sur la question des risques liés aux catastrophes climatiques ;

Considérant que pour rester sous les 2°C de réchauffement climatique, il faudrait que les pays de l'OCDE sortent du charbon d'ici à 2030, mais que l'industrie du charbon prévoit dans le même temps une croissance de +15 GigaWatts en Europe et +9 GigaWatts en Pologne avec l'ouverture de nouvelles mines et de centrales à charbon et de lignite ;

Considérant les vœux adoptés par le Conseil de Paris à l'initiative des élu.e.s écologistes :

« *Vœu pour un engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans des secteurs contribuant au changement climatique* » en mars 2015, et : « *Vœu pour poursuivre et approfondir l'engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique* » en juin 2015, engageant la Ville de Paris et ses partenaires au

désinvestissement dans l'industrie fossile et dans les secteurs contribuant au changement climatique ;

Considérant la campagne "Unfriend Coal" portée par des ONG et organisations de la société civile ;

Les considérants sont inchangés.

- **Les attendus :**
- Que la Ville de Paris invite les compagnies d'assurance et de réassurance, réunies à Paris à l'occasion de la réunion de la Geneva Association fin mai, à s'engager contre la pollution de l'air et à retirer leurs soutiens aux projets et entreprises du secteur du charbon, notamment dans l'Union Européenne et plus particulièrement en Pologne,
- Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système retraite par capitalisation pour les élu.e.s municipaux parisiens, et les organismes de retraite avec lesquels elle a contracté, incite les sociétés d'assurance avec lesquels elle a contracté à ne pas investir dans les entreprises du secteur du charbon, mais à porter leurs investissements dans le secteur des énergies renouvelables, **sinon la ville de Paris pourra revoir ses contrats.**

Sont remplacés par :

- Que la Ville de Paris invite les compagnies d'assurance et de réassurance, réunies à Paris à l'occasion de la réunion de la Geneva Association fin mai, à s'engager contre la pollution de l'air et à retirer leurs soutiens aux projets et entreprises du secteur du charbon, notamment dans l'Union Européenne et plus particulièrement en Pologne,
- Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système retraite par capitalisation pour les élu.e.s municipaux parisiens, et les organismes de retraite avec lesquels elle a contracté, incite les sociétés d'assurance avec lesquels elle a contracté à ne pas investir dans les entreprises du secteur du charbon, mais à porter leurs investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

Le vœu n° 28 est donc ainsi rédigé :

Considérant que de grandes compagnies d'assurances et de réassurances européennes telles que Allianz, SCOR et Generali soutiennent massivement l'industrie du charbon en Pologne, en l'assurant et en y investissant, figurant ainsi parmi les premiers investisseurs des entreprises polonaises du charbon ;

Considérant que le charbon est l'industrie la plus polluante au monde et est responsable de 23 000 morts prématurées en Europe, et que l'industrie polonaise du charbon est à elle seule responsable de 6000 décès prématurés par an en Europe, bien au-delà des frontières de la Pologne et donc en partie en France ;

Considérant que, si la pollution de fond est principalement imputable au trafic routier à Paris, lors du pic de pollution qu'a connu l'Île-de-France le 21 février 2018, un rapport d'AirParif a constaté qu'une part non négligeable de particules fines étaient importées et venaient d'Europe de l'Est (Bénélux,

Allemagne et Pologne, laquelle avait été condamnée le même jour par la justice européenne pour ses dépassements des seuils d'émission de particules fines dus notamment à son industrie du charbon) ;

Considérant l'action de la Ville de Paris dans la lutte contre la pollution de l'air, que ce soit par les restrictions de circulation (zones à circulation restreintes avec les opérations Paris Respire et les journées sans voiture, vignettes Crit'Air), l'objectif de la fin du diesel d'ici 2024 et le développement des alternatives aux moteurs thermiques, ainsi qu'une politique ambitieuse de développement des transports doux ;

Considérant que l'industrie du charbon contribue à l'accélération du changement climatique et que les compagnies d'assurance sont impliquées sur la question des risques liés aux catastrophes climatiques ;

Considérant que pour rester sous les 2°C de réchauffement climatique, il faudrait que les pays de l'OCDE sortent du charbon d'ici à 2030, mais que l'industrie du charbon prévoit dans le même temps une croissance de +15 GigaWatts en Europe et +9 GigaWatts en Pologne avec l'ouverture de nouvelles mines et de centrales à charbon et de lignite ;

Considérant les vœux adoptés par le Conseil de Paris à l'initiative des élu.e.s écologistes :

« *Vœu pour un engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans des secteurs contribuant au changement climatique* » en mars 2015, et : « *Vœu pour poursuivre et approfondir l'engagement de la Ville de Paris contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique* » en juin 2015, engageant la Ville de Paris et ses partenaires au désinvestissement dans l'industrie fossile et dans les secteurs contribuant au changement climatique ;

Considérant la campagne "Unfriend Coal" portée par des ONG et organisations de la société civile ;

Aussi sur proposition de Jérôme Gleizes, David Belliard, Sandrine Méès, Jacques Boutault, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville de Paris invite les compagnies d'assurance et de réassurance, réunies à Paris à l'occasion de la réunion de la Geneva Association fin mai, à s'engager contre la pollution de l'air et à retirer leurs soutiens aux projets et entreprises du secteur du charbon, notamment dans l'Union Européenne et plus particulièrement en Pologne,**
- **Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système retraite par capitalisation pour les élu.e.s municipaux parisiens, et les organismes de retraite avec lesquels elle a contracté, incite les sociétés d'assurance avec lesquels elle a contracté à ne pas investir dans les entreprises du secteur du charbon, mais à porter leurs investissements dans le secteur des énergies renouvelables.**



